

Pourquoi Yann Streiff, un avocat parisien, a été radié de l'ordre

Le juriste, qui a participé à plusieurs campagnes de candidats au bâtonnat, n'a plus le droit d'endosser la robe noire. Il s'est pourvu en cassation.

Par Marc Leplongeon

Publié le 06/11/2019 à 18:28 | Le Point.fr



C'est un arrêt d'une particulière sévérité qu'a rendu, le 19 septembre dernier, la cour d'appel de Paris à l'encontre de Yann Streiff, au terme de longues années de procédure. Les juges y soulignent des « faits gravissimes » et « la perte complète de repères chez cet avocat pourtant expérimenté qui, confronté à des soucis d'argent, a mélangé les plans professionnel et personnel en se faisant remettre des sommes importantes » par l'une de ses clientes.

Et les magistrats de souligner, selon le document que *Le Point* s'est procuré, son

« manque de délicatesse et de pondération, ainsi que sa pert...

ARTICLE RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

Déjà abonné ?

Pas encore abonné ?

IDENTIFIEZ-VOUS

ABONNEZ-VOUS